



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 février 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 29 janvier 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LAMY Caroline

N° 2025-015 : CESSIION DE PARCELLES COMMUNALES FAUBOURG DE BETHLÉEM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21 et L2241-1,
Vu la demande d'acquisition des parcelles situées à Clamecy, Faubourg de Bethléem, cadastrées section BP n° 41 et 42, d'une surface respective de 55 et 166 m², présentée par Messieurs Jean-Christophe YDIER et Lomic LAMOUROUX,

Vu l'avis du Domaine en date du 11/12/2024 estimant la valeur vénale des parcelles à 800 € avec une marge d'appréciation de 10 %,

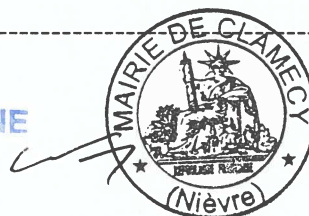
Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 29/01/2025,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de vendre à Messieurs Jean-Christophe YDIER et Lomic LAMOUROUX les parcelles communales situées à Clamecy, Faubourg de Bethléem, cadastrées section BP n° 41 et 42, au prix de 800 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire



ID : 058-215800798-20250206-D2025_015-DE

Bethléem

Ruelle

du Pré

42

40

Ruelle du Jardin

242

Brugière

12 23 24

Impasse du Puits

Rue

Quai



Direction Générale des Finances Publiques

Mâcon le, 11 décembre 2024

Direction départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire

Pôle d'évaluation domaniale
24 bd Henri Dunant - CS60225
71025 MACON CEDEX

Le Directeur départemental des Finances publiques
de Saône-et-Loire

Courriel : ddfip71.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à
Madame Joëlle GAUDRY
DGS Adjointe à la
Mairie de Clamecy

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Gilles.Chervet
Courriel : ddfip71.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 85 22 53 51
Réf OSE : 2024-58079-85247
Réf DS : 21116139

LETTRE AVIS DU DOMAINE

<i>Nature du bien :</i>	Parcelles de 2a 21ca, cadastrées BP 41 et 42.
<i>Adresse du bien :</i>	Clamecy, Faubourg de Béthléem.



Par une saisine du 22/11/2024, vous sollicitez l'estimation d'un terrain d'une superficie de 0ha 02a 21ca.

Ce terrain est situé en zone UB du PLU de Clamecy. Ces parcelles sont situées dans un secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances et de risques. Zone rouge du PPRI.

Après étude, la valeur vénale est fixée à 800€, hors droits et charges (marge d'appréciation de +/- 10 %).
Le présent avis est valable 12 mois.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de
Saône-et-Loire,

Par délégation, Gilles CHERVET, Inspecteur des Finances Publiques